



PROCEDURE D'INSCRIPTION

(Document à conserver par les candidats)

I / Inscription

Ouverte : du 23 Janvier 2012 au 21 avril 2012

<p>En ligne : www.irts-lr.fr</p>	<p>✓ Télécharger le dossier d'inscription et le renvoyer pour le 21 avril 2012 dernier délai (cachet de la poste faisant foi)</p> <p><u>Le dossier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <i>Veillez remplir les feuillets</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche de candidature ▪ Curriculum vitae <i>Veillez coller l'une de vos photos à l'emplacement prévu</i> ▪ Lettre de motivation ▪ Demande d'allègement (éventuellement) ▪ Si vous êtes en situation d'emploi (éventuellement) ✚ <i>Joindre toutes les pièces demandées</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Copies de vos diplômes ou formations complémentaires mentionnées dans le CV (BAFA, AFPS...) ▪ 4 photos (mettre votre nom au dos) ▪ Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille. ▪ Copie de la carte de résident en cours de validité, pour les personnes étrangères hors Union Européenne. ✚ <i>Ordonnez le dossier</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivez la numérotation des feuillets ○ Mettez, en dernier, les pièces complémentaires. ○ Placez l'ensemble des pièces dans une pochette plastifiée perforée. <p style="text-align: center;">A retourner à : INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL Service TISF 1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022 34 077 MONTPELLIER Cedex 3</p>
---	--

Frais : Epreuve d'admissibilité : 70 € Epreuve d'admission : 70 €

ATTENTION :

1. **Tiers-temps** : (au titre d'un handicap reconnu).
 Vous pouvez bénéficier d'un tiers-temps, vous devez **impérativement** adresser un courrier avec les pièces justificatives au moment de l'inscription au secrétariat TISF.
 Sans celles-ci nous ne pourrons pas répondre à votre demande.

2. **EN CAS DE DESISTEMENT** : L'IRTS REMBOURSERA UNIQUEMENT LA MOITIE DU VERSEMENT, SI LE DESISTEMENT EST MOTIVE POUR UNE CIRCONSTANCE GRAVE

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE UNE SEMAINE AVANT LES EPREUVES, NI EN CAS D'ABSENCE AUX EPREUVES.

II / Admissibilité

DEBUT 2012

- Pour les personnes dispensées de l'épreuve d'admissibilité, envoi par l'I.R.T.S., d'une confirmation de validation de la dispense avec retour d'un chèque de 70 €).
- Pour les personnes non dispensées de l'épreuve d'admissibilité, envoi par l'I.R.T.S., de la convocation confirmant votre participation aux épreuves écrites du **22 MAI 2012** (date unique de sélection qui, en cas d'absence, ne pourra être reconduite).

Epreuve écrite	Objectifs	Notation
Commentaire de texte Durée : 2 heures (niveau seconde)	Elle vise à s'assurer des capacités d'expression écrite des candidats ainsi qu'à vérifier le niveau de culture générale. En s'appuyant sur un texte proposé, le candidat doit répondre à plusieurs questions montrant sa compréhension du texte et sa capacité à développer une réflexion personnelle.	Sur 20

Sont admissibles : les candidats ayant obtenu au moins 10 points sur 20.
Validité de l'admission : Cette admissibilité est valable uniquement pour l'année en cours

III / Admission

L'épreuve orale d'admission : 18 ou 19 juin 2012

Epreuve orale	Objectifs	Notation
Entretien individuel. Durée : 20 mn.	Cet entretien vise à repérer comment le projet de formation du candidat s'inscrit dans son cursus personnel et/ou professionnel antérieur, à apprécier ses motivations et ses aptitudes relationnelles. Evaluation chez le candidat de ses capacités à l'ouverture d'esprit, à la communication, à l'analyse et à la distanciation, à se projeter et à entrer dans une dynamique de formation	Sur 20

En cas de désistement : même règle de remboursement que pour les épreuves écrites.

La décision d'admission : Elle est prononcée par une commission d'admission composée de formateurs et professionnels. Elle est présidée par la Responsable du pôle. Le nombre de places disponibles est de 12 personnes.

Une liste complémentaire est établie.

Les candidats sont avisés individuellement par écrit des décisions de la commission.

Les résultats aux épreuves ne sont valables que pour la rentrée scolaire suivant le processus de sélection sauf dérogation exceptionnelle d'un an accordée en cas de force majeure par le Directeur de l'I.R.T.S.

Les candidats non admis ou non entrés en formation doivent reprendre l'ensemble du processus d'admission s'ils déposent une nouvelle candidature.

Les frais d'inscription et de scolarité : pour l'année 2012-2013 sont de **380 euros**.

Pour les personnes en situation d'emploi ou prises en charge par d'autres dispositifs se rajoute le coût pédagogique.

Eléments relatifs aux études : Les déplacements et frais d'hébergement pendant les stages sont à la charge des stagiaires. Les élèves peuvent bénéficier de bourses du conseil Régional (sous conditions de ressources).

Récapitulatif de la candidature à l'admission

	Personnes dispensées de l'épreuve écrite	Personnes non dispensées de l'épreuve écrite
1. inscription		
A partir du 23 janvier 2012	Je télécharge le dossier d'inscription	
21 avril 2012	Clôture des inscriptions	
2. admissibilité		
Début mai 2012	Je reçois un courrier de confirmation de la dispense de l'épreuve d'admissibilité	Je reçois une convocation qui confirme l'organisation de l'épreuve écrite.
22 mai 2012		Je passe l'épreuve écrite à l'I.R.T.S. (prévoir une ½ journée)
3. admission		
Début juin 2012	Je reçois une convocation pour l'épreuve d'admission	
18 ou 19 juin 2012	Je passe l'épreuve orale. (prévoir une ½ journée)	
19 juin 2012 Après-midi :	L'I.R.T.S. traite les résultats de l'épreuve orale. L'I.R.T.S. soumet les résultats à la commission d'admission qui arrête la liste des admis et la liste complémentaire.	
21 juin 2012	Affichage des résultats à l'IRTS-LR Mise en ligne des résultats sur notre site internet Pas de réponse téléphonique	
Début juillet 2012	Envoi par courrier des résultats	
Mi Juillet 2012	Je suis admis(e) : je confirme mon inscription. Je suis sur liste complémentaire : je serai informé(e) dès que des déflections me permettront de confirmer mon inscription.	
Courant Septembre 2012	Rentrée des étudiants admis en formation	